

COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-quatre février à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J-Claude LESCOT, maire en exercice.

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. CAMEAU M. CAMEAU S, CANCELA. GIRARDOT. LESCOT. LO VERSO. MICHEL. MOREAU. LORAIN. ROTH

Absents représentés : Jean-Marie Battault donnant procuration à M. Sylvain Michel, Jean-Luc Demeaux donnant procuration à M. Bernard Moreau, M^{me} Marie-Louise Courtois donnant procuration à M. Jean- Claude Lescot

Absent :

Secrétaire de séance : M^{me} Françoise Cancela

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité. Une modification doit y être apposée : « M. Jean Lo Verso dans la liste des présents ».

Un point sera rajouté à l'ordre du jour : les différentes demandes de subventions

Indemnité RIFSEEP

Vu le conseil municipal en date du 13 janvier 2017, vu l'avis favorable du centre de gestion de l'Yonne du 24 janvier 2017, concernant le projet de délibération du Conseil municipal notifiant le régime indemnitaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions énumérées par M. Le Maire
- Décide que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de références.
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes énumérés.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Dépenses d'investissement :

Vu la délibération prise lors du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2017, il est nécessaire que l'assemblée délibérante approuve les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget primitif 2017. Ces dépenses seront réglées sur la part des 25 % des crédits ouverts de l'année 2017.

L'assemblée délibérante autorise M. Le Maire à engager, à liquider, à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2017.

Demande de fond de concours à la Communauté de Communes de l'Aillantais :

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal de sa demande effectuée en 2015, à la Communauté de Communes de l'Aillantais du fond de concours, pour un montant de 150 000 €. Celui-ci permettra de financer une partie du projet de la Halle des sports. Le conseil municipal accepte ladite demande.

Refonte des statuts de la Communauté de Communes suite à la loi NOTRe

Vu la délibération en date du 15 décembre 2016 adoptant la refonte des statuts à mise en conformité avec la loi Notre, il est nécessaire que la commune se prononce sur les transferts de compétences proposés à l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales.

Suite au regroupement des communes Guerchy, Laduz, Neuilly et Villemer au 1^{er} janvier 2016, au sein de la commune nouvelle de Valravillon.

Au regroupement des communes Saint-Aubin-Château-Neuf et Saint-Martin-sur-Ocre au 1^{er} janvier 2016 au sein de la commune de Val d'Ocre.

Au regroupement des communes d'Aillant-sur-Tholon, Champvallon, Villiers-sur-Tholon et Volgré au 1^{er} janvier 2017 au sein de la commune Montholon.

Le nombre de communes membres reste à 13 pour 29 délégués.

La Communauté de Communes de l'Aillantais a défini les compétences obligatoires et optionnelles suivantes :

Compétences obligatoires : « aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêts communautaires » soit :

- Elaboration, réalisation, approbation, modification et révision du plan local d'Urbanisme, et des cartes communales.
- « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4551-17 du code général des collectivités territoriales »
- Création, aménagement entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire
- « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »
- « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés »

Compétences optionnelles :

« Politique du logement et du cadre de vie »

- Etude et animation des opérations programmées d'amélioration de l'Habitat OPAH sur le territoire de la Communauté.

« Politique de la ville »

- Développement urbain, insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

« Action sociale d'intérêt communautaire »

- Petite enfance
- Enfance jeunesse : structures d'accueil pour les enfants résidant sur le territoire communautaire.
- Ecole multisports : coordination de l'école multisports sur le territoire communautaire dans les communes volontaires pour mettre à disposition leurs espaces et locaux afin d'accueillir dans de bonnes conditions les activités sportives.

« Création et gestion de maisons de services au public »

- Définir des obligations de services publics destinées à assurer la présence d'effectifs et certains services sur son territoire.

Compétences facultatives

« Gestion du centre de secours »

- Les frais de fonctionnement du Centre de secours transférés au SDIS sont pris en charge par la Communauté de Communes de l'Aillantais.

« Fourrière animale »

« Réseaux de télécommunication »

« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) »

- Aménagement des bassins versants
- Entretien et aménagement des cours d'eaux, canaux, lacs et plans d'eau,
- Défense contre les inondations,
- Protection et restauration des zones humides.

« Action culturelle »

- Favoriser et développer l'initiation de l'enseignement de la musique dans la communauté de communes de l'Aillantais.

L'assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du projet de refonte des statuts de la CCA, l'adopte à l'unanimité.

Fixation d'un montant forfaitaire pour l'ouverture et fermeture des compteurs (Budget eau/assainissement)

Le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de Charbuy et Fleury la Vallée dissout au 01 janvier 2017 appliquait un montant forfaitaire lors de l'ouverture et fermeture des compteurs, M. Le Maire propose de maintenir le forfait identique, pour un montant de 15, 50 €.

Protocole transactionnel par l'APRR

Suite à la baisse d'activité des commerçants suite aux restrictions de circulation dues aux travaux de renforcement des ouvrages sur le réseaux départementales RD 31 et RD 176, un accord transactionnel est intervenu entre la direction de l'APRR et la commune afin d'indemniser la perte de chiffre d'affaires des commerçants, à répartir selon les attestations des comptables concernés. Après lecture de ce protocole satisfaisant l'ensemble des parties, M. Le Maire est autorisé à signer ledit document.

Demands de subventions

Concernant la construction d'un cours extérieur en béton poreux et la reconstruction du deuxième cours de tennis, la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 30%. Etant donné que l'investissement est chiffré à 105 860 € HT la subvention demandée sera de 31 758 €, d'une part. D'autre part, une demande de subvention est adressée au député de la circonscription au titre de sa réserve parlementaire.

Concernant les travaux de sécurité : grande rue RD 31, route d'Appoigny RD 176, une subvention au titre des amendes de police sera demandée. Un plan départemental d'action de sécurité routière a été présenté au service routier départemental.

Une subvention « village de Yonne » pourrait être obtenue à la hauteur de 30 % pour l'investissement d'un projet vidéo surveillance, sur la commune, dont l'étude est en cours.

L'assemblée délibérante autorise M. Le Maire à instruire les dossiers de demandes subventions, nécessaires aux projets référencés ci-dessus.

Informations diverses

ASEF (association pour la sauvegarde de l'environnement de Fleury la Vallée)

L'association nouvellement créée propose à la collectivité d'entreposer une grainothèque, il sera possible de déposer et échanger librement des graines.

L'association soumet l'idée d'un système de covoiturage sur la commune, une étude qu'elle fait actuellement sera proposée ultérieurement.

Chenilles processionnaires

M. Le Maire rappelle l'arrêté en date du 19 mars 2010,

Il souligne qu'une entreprise a proposé ses services pour traiter les nids, tous renseignements sont disponibles à la mairie.

Opération textile « Lions club »

Une opération textile sera effective du 27 au 30 mars, il est nécessaire de s'inscrire en Mairie afin que les agents communaux puissent procéder au ramassage le jeudi 30 mars.

Le Lions club versera un don à l'association Le chemin d'Axel.

Travaux route de Poilly sur Tholon

M. Jean Lo Verso demande le détail des travaux effectués sur la route direction Poilly sur Tholon, M. Le Maire informe que les ouvrages sont exécutés par le Conseil Départemental, il restructure les abords de la chaussée, elle sera renforcée de 50 cm de chaque côté.

Réunion travaux la Croix Buissée

Une réunion de travaux aura lieu le 27 février, avec le service routier départemental pour l'aménagement de RD 176.

Livret « Bien manger pour bien vivre en Aillantais »

M^{me} Françoise Cancela fait part à l'assemblée du livret « bien manger pour bien vivre dans l'Aillantais », elle souligne que celui-ci répertorie les producteurs locaux, M. Le Maire informe qu'il est disponible à la population, à la Mairie.

La Zoé Renault

M. Bernard Moreau souligne que la Zoé Renault arrivera sur la collectivité le 10 mars 2017.

La séance est levée à 19 h 30

La conseillère chargée de la communication, Sylvie Roth